

Questionnaire sur la protection des données personnelles

SELON LE RGPD

Ce formulaire permet de déterminer si un prestataire de services garantit un niveau de protection des données adéquat.

Informations sur le bénéficiaire des services

Société	<input type="text"/>
Interlocuteur	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>

Informations sur le prestataire de services

Société	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>
Secteur	<input type="text"/>

Interlocuteur du prestataire pour les questions de protection des données

Nom	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Fax	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>

Informations concernant le contrat

Numéro de contrat ou référence similaire

Prestations convenues par contrat

Depuis quand cet accord contractuel existe-t-il ?

Des données à caractère personnel sont-elles traitées ?

 Oui Non

Site(s) de traitement des données

En cas de traitement des données en dehors de l'Union européenne :

Comment votre entreprise assure-t-elle une protection des données adéquate conformément au RGPD ?

Compte tenu de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne C-311/18, section II de l'annexe de la décision 2001/915/CE et/ou section 5(b) de l'annexe de la décision 2010/87, nous vous invitons à clarifier les questions suivantes :

1. Application directe de l'article 1881a du titre 50 de l'U.S.C (= FISA 702)

Est-ce que vous ou toute autre entité américaine pertinente (responsable du traitement des données ou sous-traitant), qui traite ou a accès aux données à caractère personnel que nous vous avons transférées, tombez sous l'une des définitions suivantes de l'article 1881(b)(4) du titre 50 de l'U.S.C. qui pourraient vous soumettre, vous ou la ou les autres entités, directement à l'article 1881a du titre 50 de l'U.S.C (= FISA 702) ?

Oui Non Nous sommes légalement tenus de ne pas répondre à cette question

2. Traitement conformément à l'EO 12.333

Est-ce que vous ou toute autre entité américaine pertinente (responsable du traitement des données ou sous-traitant), qui traite ou a accès aux données à caractère personnel que nous vous avons transférées, coopérez de quelque manière que ce soit avec des autorités américaines procédant à la surveillance des communications conformément à l'EO 12.333, que cette coopération soit volontaire ou obligatoire ?

Oui Non Nous sommes légalement tenus de ne pas répondre à cette question

3. Autres lois pertinentes

Est-ce que vous ou toute autre entité américaine pertinente (responsable du traitement des données ou sous-traitant), qui traite ou a accès aux données à caractère personnel que nous vous avons transférées, tombez sous le coup d'une autre loi qui pourrait être considérée comme portant atteinte à la protection des données à caractère personnel en vertu de l'article 44 du RGPD ?

Oui Non Nous sommes légalement tenus de ne pas répondre à cette question

Si tel est le cas, veuillez énumérer ces lois en détail

4. Mesures contre le traitement en masse et le traitement arbitraire des données transmises

La Cour de justice européenne a également souligné la nécessité de garantir que les données à caractère personnel ne sont pas soumises à une surveillance de masse lors du transfert. C'est pourquoi nous avons besoin des précisions suivantes de votre part :

Avez-vous mis en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées (voir article 32 du RGPD) pour chaque étape du traitement afin de garantir que le traitement en masse ou le traitement arbitraire des données à caractère personnel, par ou pour le compte des autorités de transit (par exemple dans le cadre du programme Upstream aux États-Unis) est impossible ?

Oui Non Nous sommes légalement tenus de ne pas répondre à cette question

Si tel est le cas, veuillez indiquer quelles mesures techniques et organisationnelles (y compris le chiffrement) ont été prises pour garantir que ni le contenu ni les métadonnées ne puissent être traités par des acteurs gouvernementaux sophistiqués ayant un accès direct à la transmission de données sur Internet, aux commutateurs de réseau, aux nœuds, aux lignes ou autres.

5. Résiliation du contrat et responsabilité

Veuillez-vous reporter à la section II de l'annexe de la décision 2004/915/CE et/ou à la section 5(b) de l'annexe de la décision 2010/87, précisant que vous êtes tenu de nous informer d'une telle loi ou pratique des États-Unis d'Amérique qui vous serait applicable.

Si vous n'êtes pas en mesure de démontrer que vous respectez pleinement les clauses contractuelles types, nous nous réservons le droit de résilier le contrat conclu avec vous et/ou de demander des dommages-intérêts en vertu du droit applicable (y compris la section III(a) de l'annexe de la décision 2004/915/CE) résultant de votre manquement à cette obligation.

6. Remplissage du questionnaire

Nous vous prions de répondre à ces questions sans délai, au plus tard dans les cinq jours ouvrables à compter d'aujourd'hui.

Déclaration contraignante du prestataire de services

Nous confirmons par la présente que

- nous avons reçu le questionnaire complet.
- il a été répondu à nos questions avec suffisamment de clarté.
- les informations que nous avons fournies dans le présent formulaire et ses annexes sont exactes et complètes.
- nous acceptons pleinement le traitement et l'utilisation ultérieurs des informations fournies dans la mesure indiquée.

Nous sommes conscients que

- les informations que nous fournissons font ou feront partie d'une obligation contractuelle (résultant de la présente).
- la fourniture de fausses informations peut entraîner l'arrêt immédiat de la procédure de présélection ou d'une relation contractuelle en cours.

Nous nous engageons à

- informer immédiatement (nom de la société du bénéficiaire du service) de toute modification essentielle, de manière spontanée et sous forme écrite.

Lieu, date

Nom (en caractères d'imprimerie)

Signature

Tampon